

Section Inspection

ATTESTATION D'ACCREDITATION ACCREDITATION CERTIFICATE

N° 3-1811

Le Comité Français d'Accréditation atteste que : The French Committee for Accreditation certifies that :

CEFNA 5 RUE DU CHANT DES OISEAUX 78360 MONTESSON

SIREN: 842142275

satisfait aux exigences de la norme : NF EN ISO/IEC 17020:2012

fulfils the requirements of the standard: et aux règles d'application du Cofrac and Cofrac rules of application

en tant qu'organisme d'inspection de type / As an inspection body of type : A

Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

A type A body is a body exclusively providing "third party" inspection services.

pour les domaines d'activités de / for the domaine of activities of :

ÉLECTRICITÉ / ELECTRICITY

BÂTIMENT - GÉNIE CIVIL / BUILDING - CIVIL ENGINEERING

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / which activities are precisely described in the following technical annex :

3-1811

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des implantation(s) listées dans cette annexe technique. and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / Granting date : 12/05/2022 Date de fin de validité / Expiry date : 30/04/2026

> Pour le Directeur Général et par délégation On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Bâtiment / Industries / Services, Pole manager - Building / Industries / Services,

Validé par Olivier BUVAL

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (<u>www.cofrac.fr</u>).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (<u>www.cofrac.fr</u>).

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 - Siret : 397 879 487 00031 - www.cofrac.fr



ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-1811

Organisme d'inspection accrédité :

CEFNA

5 RUE DU CHANT DES OISEAUX 78360 MONTESSON

PORTEE D'ACCREDITATION

Accréditation(s) en vigueur :

1 - ÉLECTRICITÉ / 1.1 - Installations Électriques /

1.1.3 - Vérifications effectuées par un organisme agréé en application du Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) #

| Code | Phase, type et objet des inspections | Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC,) |
|--------|--|---|
| 1.1.3a | Vérifications techniques en phase conception/costruction de la conformité des installations électriques et d'éclairage de sécurité | Code de la Construction et de l'Habitation (articles R123-1 à R123-55) Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP |
| | | Textes et normes rendus applicables par les référentiels Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection |

15 - BÂTIMENT - GÉNIE CIVIL / 15.1 - Bâtiment : Etablissements neufs en construction ou établissements existant faisant l'objet de travaux /

15.1.3 - Vérifications effectuées par un organisme agréé en application du Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) #

| Code | Phase, type et objet des inspections | Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC,) |
|------|---|---|
| | a) Vérifications techniques en phase conception/construction de la | Code de la Construction et de l'Habitation (articles R123-1 à R123-55) |
| | conformité des ouvrages, installations et équipements (à l'exclusion des installations électriques et d'éclairage de sécurité visées au 1.1.3a) | Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP Textes et normes rendus applicables par les référentiels |
| | | Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection |

INS Form 04 - Rév. 12 – 15 avril 2022 Page 2/3

Section Inspection

Liste des Implantations concernées par l'accréditation octroyée

| IMPLANTATIONS | ADRESSE | TELEPHONE |
|---------------|---|----------------|
| CEFNA | 5 RUE DU CHANT DES OISEAUX 78360 MONTESSON | 01 30 15 78 06 |

Date de prise d'effet : 12/05/2022

Le Responsable d'Accréditation Pilote

The Pilot Accreditation Manager

Validé par Guillaume DELAGE

Cette annexe technique peut faire l'objet de modifications de la part du Cofrac et dans cette hypothèse, la nouvelle annexe technique annule et remplace toute annexe technique précédemment émise.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél.: +33 (0)1 44 68 82 20 - Siret: 397 879 487 00031 - www.cofrac.fr

INS Form 04 - Rév. 12 – 15 avril 2022 Page 3/3